

SEANCE DU 30 AOUT 2021

Date de convocation : 10 août 2021 **Date d'affichage :** 21 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un le trente août à 20 heures, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Salle de Convivialité, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Christine BISSON, Nadia CHETTOUH, Alexandre HERMAN, Martine HERMAN, Guillaume IZIQUEL, Prescilla LEGLUAIS, Marie-Laure LEHENAFF, Jérôme MAUGER, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

Absents excusés : MM. Benoît FOURREAU, Jacky MARIE.

Secrétaire de séance : Mme Christine BISSON.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal est surpris des démarches effectuées par une des 5 représentantes des parents d'élèves présente à la réunion du dernier Conseil Municipal, en ce qui concerne le recours en annulation ou en modification des délibérations prises. Cette démarche aurait pu nuire à la population Cambernonaise et aux familles pouvant bénéficier de la cantine à 1 euro.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal rompt toutes discussions avec ces 5 représentantes. Néanmoins, il reste ouvert à la discussion avec les autres parents d'élèves.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 JUIN 2021

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une erreur purement formelle a été effectuée lors de la rédaction des délibérations (suite à l'arrivée de Madame Prescilla LEGLUAIS à 20 h 15).

Celle-ci n'ayant pas eu d'impact sur le sens du vote, ces délibérations ont été à nouveau rédigées au nombre de membres présents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 28 juin 2021.

POINT BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire fait un point aux membres du Conseil Municipal du Budget Général à mi-année.

Les dépenses de fonctionnement sont conformes aux prévisions.

RAPPORT ANNUEL D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le Service Public d'Assainissement du Bourg et du village de l'Aubrière de la Commune de CAMBERNON, établi par la Mairie, pour l'année 2020.

Il leur précise qu'au niveau du Bourg la capacité de la station est de 150 EH pour un nombre d'habitants concernés de 95. Au niveau de l'Aubrière la station est de 80 EH pour un nombre d'habitants concernés de 60.

Un prêt a été réalisé auprès de la Commune pour une durée de 25 ans.

Enfin il leur précise que le prix de l'eau assainie en 2020 est de 1,63 € TTC/m³ pour une facture de 120 m³.

En 2020, les volumes facturés sont en diminution de 16.27 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve ledit rapport.

EPARAGE

Monsieur le Maire fait un point avec les membres du Conseil Municipal sur l'épavage qui a été effectué sur la Commune par l'entreprise FATOUT.

Il leur précise notamment que le 1^{er} passage normalement effectué en mai a été réalisé en juillet et a été mal fait et que la facture adressée par l'entreprise ne correspond pas aux travaux réellement effectués (chemins facturés et non faits et nombre de km facturés ne correspond pas à ceux réellement effectués). En ce qui concerne le 2nd passage, il n'est toujours pas réalisé à ce jour.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas reconduire le contrat avec l'entreprise FATOUT au 1^{er} janvier 2022.

DEVIS MAISON DU BOURG

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal deux devis reçus des entreprises LAIR et VARIN relatifs à l'isolation des combles perdus de la Maison du Bourg.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent le devis le moins disant de l'entreprise VARIN d'un montant de 2 319.08 € TTC.

Il leur soumet également le devis reçu de l'entreprise LAIR de OUVILLE relatif aux travaux de réparation de réglage des huisseries de la Maison du Bourg d'un montant de 2 609.40 € TTC.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ce devis.

BORNAGE CHEMIN DE LA BRETONNIERE

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le devis reçu du Cabinet GEOMAT de COUTANCES relatif au bornage du chemin de La Bretonnière d'un montant de 1 080.00 € TTC.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ce devis.

PIEGEAGE STATION DU BOURG

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le FDGDON n'est plus en mesure d'assurer l'indemnisation des captures des rongeurs aquatiques nuisibles à compter du 1^{er} juillet 2021.

Après débat, et afin de poursuivre le piégeage des ragondins au niveau de la station du Bourg, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident d'indemniser le piégeur dans les conditions identiques à celles pratiquées par le FDGDON à savoir 3.50 euros par queue.

COUTANCES MER ET BOCAGE INGENIERIE AUX COMMUNES

Après avoir fait l'inventaire des chemins et voiries à entretenir et l'état des lieux du fonctionnement actuel, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reprendre en charge le curage et le débarnage des voiries communautaires ainsi que l'épavage des voiries communautaires.

En ce qui concerne l'entretien des bâtiments, on se limitera dans le cadre de la convention de la mise à disposition du personnel actuellement en cours.

DEBAT COMMUNAL SUR LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU RLPi DE COUTANCES MER ET BOCAGE

Le RLPi est élaboré conformément à la procédure d'élaboration des plans locaux d'urbanisme. Comme en matière de PLUi, la procédure d'élaboration du RLPi prévoit la tenue d'un débat sur les orientations et objectifs au sein des conseils municipaux des communes membres, puis en conseil communautaire, en application des dispositions combinées des articles L 581-14 -1 du Code de l'Environnement et de l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme.

Les orientations du RLPi s'appuient sur un diagnostic réalisé sur le territoire intercommunal. Elles guideront l'élaboration des pièces réglementaires.

Présentés dans le document (Eléments de diagnostic et d'enjeux, des orientations et des objectifs du RLPi), aux membres du Conseil Municipal, les orientations et objectifs du RLPi sont définis comme suit :

ORIENTATION N°1 : Valoriser le patrimoine et les paysages porteurs des identités locales

ORIENTATION N°2 : Améliorer le paysage des principales entrées de ville et traversées urbaines du territoire

ORIENTATION N°3 : Préserver le cadre de vie urbain et résidentiel

ORIENTATION N°4 : Garantir une visibilité des activités, respectueuse du cadre urbain et paysager pour conforter le développement et l'attractivité du territoire

Les orientations et objectifs du RLPi ainsi présentés, sont mis en débat.

Les orientations et objectifs proposés n'ont pas suscité de débat et font consensus.

Conclusion

Il est pris acte du débat ouvert et clos sur les orientations et objectifs du RLPi de Coutances Mer et Bocage en cours d'élaboration.

RENTREE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du bilan de la rentrée scolaire qui se déroulera le jeudi 2 septembre 2021.

Il leur précise notamment que 109 élèves fréquenteront le RPI CAMBERNON/MONTHUCHON, 67 sur le site de CAMBERNON et 42 sur celui de MONTHUCHON.

BILAN FINANCIER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021 DE LA CANTINE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que 60 enfants fréquentent le service de restauration de la cantine (20 de Camberton et 40 de Monthuchon).

Il leur présente ensuite le bilan financier de la Cantine pour l'année scolaire 2020/2021. Celui-ci fait état d'un déficit de 10 280,03 €.

Enfin, il leur présente l'état des impayés arrêté au 6 août 2021. Celui-ci fait ressortir un montant de 3 409,72 €. Il précise d'autre part que toutes les mesures ont été mises en place pour le recouvrement des factures.

TARIFS CANTINE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un mail reçu de la Société API RESTAURATION de MONDEVILLE concernant l'actualisation des prix de repas au 1^{er} septembre 2021 ; à savoir une augmentation de 2.2 centimes pour les repas enfants et de 2.4 centimes pour les repas adultes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de répercuter cette hausse tarifaire. En conséquence, à compter de la rentrée scolaire 2021/2022, le prix des repas sera de 3,33 € pour les enfants et 4,23 € pour les adultes.

ELECTIONS 2022

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que les Elections Présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril 2022 et les Elections Législatives se dérouleront les 12 et 19 juin 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier qu'il a reçu du Syndicat Mixte Manche Numérique. Celui-ci précise qu'il a mandaté la Société Altitude Infra Construction pour déployer la fibre optique sur une partie de notre Commune.

Les études préliminaires devraient débuter fin août 2021.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 30.